

TARIFS DES ACTES ET CONSULTATIONS

Les médecins de la Clinique de l'Oreille exercent en secteur II non OPTAM et déterminent librement leurs honoraires. Ils peuvent donc être supérieurs au tarif du remboursement par l'Assurance Maladie.

Si votre médecin vous propose de réaliser certains actes qui ne sont pas remboursés par l'Assurance Maladie, il doit obligatoirement vous en informer. Dans tous les cas, il doit fixer ses honoraires avec tact et mesure.

Si vous bénéficiez de la couverture maladie universelle complémentaire, votre médecin doit appliquer le tarif de remboursement de l'Assurance Maladie.

MOTIF DE CONSULTATION	TARIF SÉCURITÉ SOCIALE	DONT REMBOURSEMENT SÉCURITÉ SOCIALE	DONT À LA CHARGE DU PATIENT OU DE SA MUTUELLE	DEPASSEMENT D'HONORAIRES	TARIF TOTAL HONORAIRES INCLUS
Imagerie tête, cou et moelle épinière	69,00€	48,30€	20,70€	121,00€	190,00€
Imagerie ostéoarticulaire (rachis et bassin)	69,00€	48,30€	20,70€	101,00€	170,00€
Imagerie ostéoarticulaire (articulations)	55,00€	38,50€	16,50€	115,00€	170,00€

Nous restons à votre écoute pour toute question

Docteur Adrien Collin, Docteur Michaël Eliezer,
Docteur Guillaume Jourdan, Docteur Guillaume Poillon